



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°15/25 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE A DESTINATION DU SERVICE ENFANCE DE LA COMMUNE

La Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,

Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6,

Considérant que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'Aide aux communes, propose une aide à la transition énergétique,

La commune de la Roque d'Anthéron souhaite acquérir un véhicule 9 places (E-Expert Combi Taille XL électrique 100kW – Batterie 75 kWh) afin de répondre à des besoins de mobilité de plus en plus importants, notamment pour son espace jeunes.

Faisant partie de la Convention Territoriale Globale (CTG) « La Durance », le service éducation/maison de l'enfance de la commune se déplace régulièrement sur les communes environnantes avec des jeunes afin de participer à des actions conjointes.

La commune a, en effet, développé de nombreuses actions et partenariats en faveur des jeunes :

- déploiement de notre Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- labélisation Team 13
- labélisation Pôle Info Jeunesse (PIJ)
- partenariats avec les structures jeunesse des communes environnantes

Jusqu'à présent, le service sollicite des partenaires privés ou utilise le véhicule du CCAS quand celui-ci est disponible mais les demandes sont de plus en plus importantes et ces modalités de transport non pérennes ne permettent plus d'y répondre.

Le service enfance souhaite donc acquérir, en accord avec le Conseil Municipal des Jeunes, un véhicule électrique afin de limiter au maximum l'impact carbone lors des déplacements.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2025

Application agréée E-legalite.com

C'est pour la commune un projet symbolique qui vise à montrer le bon exemple à notre jeunesse en favorisant au maximum les déplacements doux, en réduisant les déplacements et en privilégiant des véhicules zéro émission lorsque nous n'avons pas d'autres choix que de nous déplacer.

Le coût de l'opération s'élève à **43 838,67 €** H.T selon le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental – Taux 60 %	26 303 €
Autofinancement Commune	17 535,67€
TOTAL	43 838,67 €

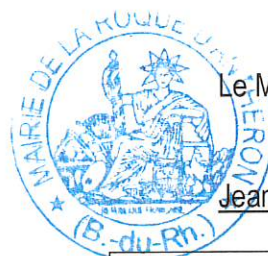
DECIDE d'approuver l'acquisition d'un véhicule roulant électrique tel que défini ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

SOLLICITE une subvention de 26 303 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 24 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 26/03/25
Et de la publication ou notification le 26/03/25

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

